



Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

CAP Nationale C

1^{ère} affectation des lauréats du concours commun de catégorie C

Cet été a été marqué par de nouveaux attentats avec de nombreuses victimes à Nice et à Saint Etienne du Rouvray.

Face à ces événements dramatiques, le gouvernement et une partie importante de la classe politique n'a pas hésité à faire de la surenchère sécuritaire laissant la place à des dérives dangereuses. L'emballement politico-médiatique autour du « burkini », en est la triste démonstration.

Si la CGT condamne les attentats, toutes les formes de radicalisation et les intégrismes religieux d'où qu'ils viennent, nous refusons avec force toute stigmatisation de citoyens ou de résidents de notre pays.

Le renforcement de la sécurité ne doit pas se traduire par une remise en cause des libertés individuelles et collectives.

C'est particulièrement vrai concernant l'action syndicale. Nous l'avons vécu dans et en marge des manifestations dans plusieurs villes, le gouvernement menaçant même d'interdire une manifestation à Paris. La criminalisation de l'action syndicale est également présente dans les entreprises avec notamment les Goodyear et les Air France.

En cette rentrée, la CGT n'a pas tourné la page de la loi de travail. Le mouvement social qu'a connu notre pays durant plusieurs mois n'est pas terminé. Semaine après semaine, des centaines de milliers de personnes ont participé régulièrement ou de façon ponctuelle à cette mobilisation. Début juillet, l'opinion publique restait très majoritairement défavorable à cette loi malgré son adoption par le biais de l'Article 49-3 à l'Assemblée nationale.

Les salariés, les jeunes, comme la majorité de la population, ne sont pas dupes : faciliter les licenciements pour créer des emplois, pour les salariés et leurs familles c'est la précarité à vie!

Depuis le 9 mars, dans toutes les journées d'appels à la grève et à manifester pour le retrait de la loi travail, il y a de nombreux fonctionnaires qui, eux aussi, subissent les attaques en règle du gouvernement Valls contre leurs statuts particuliers à travers la mise en place de PPCR et du RIFSEEP.

Dans les 3 versants de la Fonction publique, l'objectif du gouvernement est d'aligner les carrières, les grilles de rémunérations et les parcours professionnels, pour faciliter les passerelles entre ministères et entre versants au plan régional, tout en conférant des pouvoirs accrus aux préfets.

Pour cela, le préalable est de détruire les règles de gestion élaborées dans les administrations (qui sont un facteur de blocage à la mobilité), pour les remplacer par des directives moins contraignantes.

C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

C'est ce que la DGFIP a entamé avec le recul du droit à mutation et des règles d'affectation pour 2016 et un projet de fusion massive de RAN.

Montreuil, le 28/09/2016

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois que nous subissons depuis plus de 10 ans (conséquence de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP) et les dizaines de milliers qui se préparent encore...

Le projet de budget pour 2017 prévoit pour le ministère des finances une nouvelle baisse du budget de 165 millions d'euros et 1512 nouvelles suppressions d'emplois.

Les services sont exsangues, les missions ne sont plus correctement accomplies et les conditions de travail sont plus dégradées que jamais : 1512 suppressions d'emplois supplémentaires et la baisse des moyens budgétaires ne pourront que l'aggraver encore plus.

Comment ne pas faire le lien avec les actions de grèves et de blocage qui se sont développées depuis le début de l'année à la DGFIP.

Ces actions spontanées traduisent le ras le bol des collègues et les difficultés croissantes pour exercer les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

C'est dans ce cadre, que depuis le début du mouvement contre la loi Elkom et le 15 septembre dernier, la CGT Finances Publique a appelé à participer aux journées d'action pour exiger :

- ▶ **Le retrait du projet de loi dite « travail » et la négociation d'un code du travail protecteur des droits des salariés,**
- ▶ **Le respect du statut général des fonctionnaires, de nos droits et garanties collectives,**
- ▶ **Le maintien des statuts particuliers nationaux et le rejet des corps interministériels,**
- ▶ **L'abandon de PPCR, du RIFSEEP et le refus de toute modulation du régime indemnitaire,**
- ▶ **L'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP, la création des emplois nécessaires et le comblement immédiat des vacances d'emplois,**
- ▶ **Le maintien du réseau de la DGFIP, l'arrêt des restructurations et fermetures de services,**
- ▶ **Le maintien et le développement de nos missions dans un service public de qualité et de proximité,**
- ▶ **L'augmentation des salaires,**
- ▶ **L'abandon du projet de retenue à la source.**

La CAP

Les règles d'affectation des 1^{ères} affectations

Cette année, alors que la CGT avait condamné la mise en place de ce dispositif, les lauréats du concours commun auront l'obligation de rester 3 ans sur la RAN qu'ils auront obtenue en 1^{ère} affectation, à la disposition du directeur, sans possibilité de muter durant cette période sauf priorité pour rapprochement de conjoint.

Le but avoué par l'Administration est de « stabiliser » les collègues en 1^{ère} affectation, sur la RIF notamment, au mépris de leurs choix de vie.

C'est une remise en cause du droit à mutation pour convenance personnelle à la DGFIP.

La CGT Finances publiques condamne avec force ce recul et exige que l'administration respecte le délai de séjour d'un an entre deux affectations.

Le mouvement/les effectifs

Cette année encore, les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, pour tous les agents qui leur ont confié leur demande, non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

La situation de l'emploi en catégorie C est catastrophique, plus de 3240 postes vacants à la publication du projet de mouvement de mutation début avril et l'administration qui avait appelé 982 des lauréats du concours C au mois de juin n'appelle que 443 lauréats de la liste complémentaire dont 59 ont déjà renoncé.

Le compte est loin d'y être, malgré les demandes répétées de la CGT finances Publiques d'appeler l'ensemble de la liste complémentaire !

Sous effectifs supérieurs à 2000 agents C, suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002, fermetures programmées de plus de 150 trésoreries, fusions des SIP, fusions des SIE, regroupements de SPF, créations de PCR, transfert de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018.

Comme dans l'ensemble de la fonction publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial

de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

Dans ce contexte, à la DGFIP, la catégorie C est la première touchée.

En effet, c'est elle qui a quasiment supporté la totalité des suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis plus de 10 ans. Elle est également aussi particulièrement impactée par le gel du point d'indice dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation que subissent les personnels et exige l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois qui remettent en cause le maillage territorial et l'accès au service public pour l'ensemble de la population.

La CGT Finances publiques réaffirme avec force que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et ce dès le mois de juin quand la situation des effectifs le justifie.

Nous exigeons que l'an prochain, l'administration augmente significativement le nombre de places offertes en liste principale au concours de catégorie C.

L'installation des stagiaires

Concernant la rémunération nous dénonçons vivement l'abandon de la possibilité de demander une avance sur la première paye.

Concernant les indemnités de stages nous dénonçons fermement l'alignement des remboursements de frais sur le moins bien faisant à savoir ce qui se pratiquait à l'Ex Trésor, qui ne permet même pas aux agents de rentrer dans leurs frais.

A la DGFIP, les formations initiales et continues, sont paralysées par l'obsession de la réduction de la dépense et de l'emploi publics et privilégient le court terme à l'adaptation aux évolutions de fond.

Les métiers de la DGFIP sont de plus en plus complexes et les processus de travail ont considérablement évolué c'est pourquoi la CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Pour les AAFIP, nous demandons, l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs. Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, la formation est dispensée sur le lieu de travail par les collègues. Dans les services, la situation des effectifs est catastrophique, les titulaires sont écrasés sous les tâches et souffrent des sous effectifs. Comment dans ces conditions assurer une formation de qualité ?

La question du logement est toujours aussi problématique sur l'ensemble du territoire. Les prix exorbitants du marché locatif précarisent encore plus les conditions de vie des agents C. Il est urgent de développer le parc des logements sociaux et d'en faciliter l'accès aux catégories les plus fragiles. L'« ambition » ministérielle d'un parc de 10 000 logements sociaux en région parisienne et de 500 en province est loin de répondre aux besoins.

La grande majorité, affectée en RIF n'a pas le temps de trouver un logement. Les correspondants sociaux de certaines directions leur indiquent même qu'il n'y a pas de place dans les foyers et les redirigent vers les bailleurs privés.

Nous exigeons que l'administration mette tout en œuvre pour accueillir dans de bonnes conditions les lauréats du concours.